



SCHNEIDER
ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Janvier 2025

Déclaration Accord temps de travail

Monsieur le Directeur Mme la RH,

Vous nous avez convoqué au mois de novembre 2024, afin de négocier un nouvel accord temps de travail. En effet celui de SEEF Mâcon datait de 2012 avec un avenant de 2015 et des modifications qui s'inscrivaient dans des décisions liées aux Négociations Annuelles Obligatoires, qu'elles soient signées ou en décision unilatérale.

La **Cfdt** a décidé de ne pas signer cet accord suite aux négociations, car nous n'avons pas eu l'impression que la Direction tenait réellement à une signature. En effet une écriture du présent projet qui diffère sans aucune explication de votre part et qui a pour preuve la non-volonté d'une réunion de relecture qui apparaissait plus que nécessaire au vu de l'importance du sujet.

Une négociation qui fait apparaître pour les salariés des contraintes sans réelle contrepartie.

Pour exemples :

Une baisse d'heures de travail pour certains secteurs, mais reportés sur de la flexibilité et ou de la modulation sans contrainte d'argent, de planning, de durée.

Une baisse des plages fixes laissant croire à une avancée, alors que celle-ci engendre plutôt une réelle contrainte due à une non-diminution du temps de travail.

Le seul transfert de jours de RTT sur le compte des salariés ne prouve pas une volonté d'ouverture et de compromis.

Le seul ajout de 2 RTT pour les cadres ne démontre pas la reconnaissance de leur implication.

La liste pourrait être encore plus longue, car les exemples ne manquent pas...

Vous avez sans doute oublié lors de ces négociations qu'un accord est une base de compromis où tous les acteurs doivent trouver leurs intérêts ce qui ne fût pas le cas pour la **Cfdt**.

La **Cfdt** pense avoir apporté plusieurs pistes d'évolutions qui n'ont pas fait écho et nous ne pouvons que le regretter.

La **Cfdt** tient à redire que notre société appartient à un grand groupe Français reconnu au niveau mondial, pour son sérieux et son expertise. Avec un discours affiché sur le bien-être au travail que nous n'avons pas retrouvé lors de ces réunions de négociation malgré vos dires.

La **Cfdt** tient à rappeler que le monde change de plus en plus vite et qu'un accord sur le temps de travail doit évoluer avec la société, mais surement pas au détriment de celui qui crée la richesse de notre entreprise.



La **Cfdt** tient à redire que tous les salariés auraient été impactés par ce nouvel accord, malheureusement ils n'ont pas vu d'avancées significatives.

La **Cfdt** reste convaincue qu'une écoute bienveillante envers l'ensemble des acteurs de cette négociation aurait pu et aurait dû aboutir à un consensus.

Pour la **Cfdt** de Mâcon
Hervé Gaillard
DS Cfdt SEEF